

# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

Le radioamateurisme : un hobby multicéphale mais  
mono structurel : les Associations.

A la demande de plusieurs Radioamateurs, SWL, et responsables de Radioclub, nous avons été amenés à rédiger cette note afin de vous sensibiliser s'il était nécessaire, sur les risques du hobby dont l'intérêt réside dans le constat que le radioamateurisme est aussi inconnu des assureurs, que les radioamateurs ignorent tout de l'assurance de leur hobby.

Nous nous attacherons donc, dans cette note, à présenter les risques et les possibilités de transfert via l'Assurance, l'autoassurance pour les faibles capitaux restant de votre choix, même si nous vous la déconseillons, ne serait-ce qu'au regard du principe de précaution, qui est omniprésent dans votre discipline, la radiotélécommunication. Nous pensons bien sûr à la responsabilité civile [tous les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers en traficant] et surtout vu le très faible taux de cotisation que nous avons obtenu à votre profit.



Il s'agit donc plus pour nous, de traiter dans un premier temps, du radioamateurisme et de ses activités, dans un second temps, un article à paraître développera le "radioamateurisme et les structures associatives", générateur de risques, y compris lorsqu'on est bénévole.

Nous ne pouvons pas, pour conclure, ne pas consacrer quelques paragraphes à la spécificité de la radiomarine, branche du radioamateurisme\*.

Nous avons bien entendu adapté nos formules à la réalité du hobby en étant pleinement conscients qu'il existe des cas d'espèces qui s'écarteraient du standard mais nous sommes dans un contrat Groupe !

Nous étudierons bien entendu toutes les situations... que vous voudrez bien nous présenter.

Bon Trafic à tous

Assurisk Development

\* source : <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=44167260>

# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## LE MATÉRIEL

## LES RESPONSABILITÉS

## LES PERSONNES



En préambule à la description des risques et pour répondre aux nombreuses interrogations relatives à la naïve et bien naturelle observation revenant fréquemment :

“Notre assurance maison nous couvre parfaitement” !

Nous vous précisons qu'il n'en est rien dans la réalité des couvertures proposées, alors même qu'il s'agit d'un hobby. En effet l'assurance multirisques habitation est destinée à couvrir l'ensemble des principaux risques couvrant votre mobilier personnel, cela vise le vol du mobilier, l'incendie, le dégâts des eaux, la tempête etc... à votre domicile avec quelques extensions voyage... sur votre mobilier personnel (déjà une première assimilation du matériel “radioamateur” à du matériel professionnel) situé à votre domicile ; le mobilier personnel interprété par l'assureur sous-entend : ce que chaque individu possède, en d'autres termes les meubles meublants.

C'est exactement ce que l'on appelle les risques de masse traités par des polices standardisées où bien entendu tout ce qui sort de l'ordinaire est exclu ; le radioamateurisme nous semble parfaitement être de cette nature, c'est à dire exclu.

En revanche, il relève parfaitement des risques spécifiques qui doivent être traités par des polices totalement adaptées à la réalité du risque ; ce que les assureurs savent faire.

Fallait t-il encore le connaître et leur présenter !

On n'assure bien entendu, pas un risque que l'on ne connaît pas.

**Conclusion** : si vous avez votre TX/RX sur votre bureau et une antenne intérieur le problème est réglé suite à un sinistre de nature incendie, dégâts des eaux, vol... à l'intérieur de votre habitation mais nous n'avons pas réglé pour autant le problème spécifique au hobby notamment la Responsabilité civile due au rayonnement électromagnétique dont vous pourriez demain, peut être, être déclaré responsable si une jurisprudence venait à naître auprès des tribunaux visant vos fréquences de trafic, pas plus que la chute accidentelle du matériel, ni celui du TX/RX installé dans votre véhicule, (dans

# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## LE MATERIEL

## LES RESPONSABILITES

## LES PERSONNES



le même esprit, les assureurs assurent un autoradio dans le véhicule et non pas un transceiver fixe ou mobile d'ailleurs, sans parler des antennes parfois multiples et encore moins des pylônes dans le jardin.

Comme nous venons de vous l'expliquer le couple : domicile, personnel (dans l'esprit de l'assureur, cela s'oppose au professionnel) cela n'est pas, à notre sens, répondre entièrement aux multifacettes du hobby ; en effet la caméra du journaliste, le violon et autres objets de valeurs sont assurés de façon spécifique concernant tous les dommages venant les affecter qui les mettraient dans un état hors de répondre à leur destination première ; c'est dans cet esprit que nous avons travaillé.

Sur le radioamateurisme à la maison, au "shack", tout semble être écrit désormais. (idem pour les radioclub)

Pour mener à bien vos missions, sur instruction ou non des Autorités, en cas de crise majeure venant interrompre les communications classiques devenues non opérationnelles suite à bien souvent des événements naturels, piratages, acte de terrorisme etc... vous devrez disposer du matériel d'usage : TX/RX, amplis, écrans, ordinateurs, antennes montées sur un pylône et chercher bien souvent la meilleure propagation, ce qui nous amènera à quitter la maison pour rejoindre le "terrain" plus spartiate, et faire des contest, "chasse aux renards" et même des expéditions qui sans être très lointaines nous permettent d'aborder le côté "sportif" du hobby qui touchera alors les assurances de personne.

Plus globalement l'objectif de vos missions est l'établissement de contacts pour le plus grand bénéfice du sécuritaire, l'urgence et l'humanitaire... ; vous cherchez donc à valider si la technique est opérationnelle.

# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## LE MATERIEL

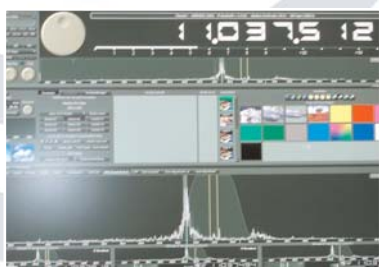


### *Etes-vous bien assuré si ?*

- > Votre TX/RX tombe accidentellement lors d'un contest de sur la table pliante ; ou suite au déchargement du coffre de la voiture ?
- > Votre TX/RX disparaissait totalement dans l'eau lors d'une prise de vagues latérales de votre embarcation, lors d'une mission ou exercice ?
- > Votre TX/RX est totalement détérioré en sortie de soute à la récupération des bagages à l'aéroport.
- > Votre pylône est vrillé suite au cyclône, il a quand même tenu, il était bien arrimé.
- > Un violent coup de vent précipite mes antennes sur mon propre véhicule.
- > Votre TX/RX de collection a disparu lors du cambriolage de votre maison pendant les vacances.
- > La foudre a endommagé mon rotor d'antenne sur mon pylône de 30 m.
- > Suite à une avarie, mon ballon sonde s'écrase complètement sur le pare-brise d'un véhicule circulant sur l'autoroute, la circulation a été bloquée deux heures, le temps d'évacuer les blessés et réorganiser le trafic routier.
- > Accidentellement, mon jeune fils a renversé du soda dans mon TX/RX, je m'en suis rendu compte au retour de vacances, le matériel est irrécupérable.
- > Lors d'une expédition, nous avons retrouvé notre matériel hors d'usage suite à vandalisme, nous avons déposé plainte.

Dans certaines situations certes, vous avez des recours mais quand serez vous indemnisé ?

C'est un travail d'assureur, pendant ce temps là vous êtes indemnisé de vos dommages et vous trafiquez ; de plus, les recours qui n'aboutissent jamais, cela existe aussi.



# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## LES RESPONSABILITÉS



### *Etes-vous bien assuré si ?*

- > Lors du montage des antennes en haut du Mont, vous blessez votre collègue radioamateur.
- > Vous aidez à l'aménagement du radio club de votre ami radioamateur, soudain une erreur de votre part, déclenche un court circuit mettant à mal l'installation que vous ne saviez pas, mal protégée ; un violent incendie s'en est suivi détruisant tout ou presque.
- > Ma voisine se plaint que son jeune enfant a toujours des céphalées à cause de nos antennes, nous l'avons rassurée, mais en vain ; on ne se parle plus. Elle nous a prévenu, que si les problèmes de santé de son fils ne cessaient pas, elle ira voir l'avocat. Qui paiera les frais d'avocat, d'expertise, frais médicaux voire invalidité ? et si dans quelques années, un tribunal reconnaissait notre responsabilité et nous obligerait à réparer le préjudice : "perte de chance" dans un bon déroulement de carrière suite au rayonnement électromagnétique de notre station. Nous avons donc tout prévu dans notre contrat spécifique. La garantie s'appelle dans le jargon de l'assureur " dommages matériels non consécutifs " pour les plus avertis.



# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## LES PERSONNES

### *Etes-vous bien assuré si ?*



> Nous avons un souci à 5 m du sol sur le pylône avec un câble électrique... on ne va pas aller chercher le harnais de sécurité, on a plus vite fait de grimper et c'est réparé, mais le matin il y a de l'humidité dans l'air et sur le pylône...

L'accident survient, le Radioamateur est précipité au sol et ne bouge que difficilement ; l'invalidité est sous-jacente, il va bien falloir néanmoins régler les frais d'hospitalisation, médicaux... ; on avait, ma femme et moi, arrêté la complémentaire maladie, on n'est jamais malades et c'est cher ?

Notre Radioamateur ne montera plus au pylône, il est invalide partiel ; grâce à sa complémentaire " accident ", les frais d'hospitalisation ont été réglés et un capital d'invalidité est servi à la victime qui a perdu son travail et qui continue à rembourser les mensualités du crédit contracté lors de l'achat de sa résidence.

> Mon mari qui n'est plus un grand sportif, il l'a été, fait un malaise or nous sommes loin d'un hôpital, en expédition... seule solution : le rapatriement sanitaire ; le médecin assistant nous a bien conseillé.

Notre assistance avec la carte de crédit aurait-elle bien marché ?

#### > Scénario catastrophe :

Mon mari décède en dépannant un collègue radioamateur comme lui, qui avait un souci avec son rotor. Mon mari n'était pas harnaché et chute à terre. L'assureur accident refuse sa garantie au prétexte que mon mari n'avait pas signalé qu'il faisait une activité, un sport dangereux, l'assureur groupe des crédits immobiliers refuse aussi... certes la Sécurité Sociale est intervenue mais... il n'y avait pas assez de capitaux pour nous sauver de la misère...

Vu au 2ème Salon Mondial du radioamateurisme Friedrichshafen 2009

### Surprenant ! Non ?

Mythe ou réalité, ils étaient bien présents et avaient semble-t-il des soucis de santé. Un hobby où la dimension sportive est omniprésente.

Finalement, ce n'est pas si facile qu'on ne l'imagine !



# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## CONCLUSION



**D**ans la pratique du hobby, allez vous systématiquement déclarer à votre assureur les circonstances de vos missions, afin qu'il les traduise dans son (ses) contrats ?

Vous vous seriez très certainement lassés, lui aussi d'ailleurs, d'autant plus que les risques touchent des ventilations de branches/risques non pratiquées par toutes les Compagnies d'assurances.

### > Risques terrestres

- > Assurances des biens " tous risques " des antennes, pylônes, TX/RX...
- > Responsabilité civile " radioamateurs "
  - Dommages matériels consécutifs
  - Dommages non consécutifs
- > Assurance transport - marchandises transportées

### > Risques maritimes

- > Navigation de plaisance, fluviale, pêche, commerce
- > Marchandises transportées

### > Risques aériens

non couverts dans nos formules packagées pour les ballons sondes... , c'est-à-dire en cours de navigation aérienne.

[Nous consulter](#)

## Désormais tout est assuré ou presque... concernant les risques liés au développement de vos activités.

# Sauf dispositions contractuelles particulières... rien n'est assuré ou presque.

## RADIOMARITIME



Il nous était impossible de clôturer cet exposé sans parler du Maritime, où la notion de hobby cède la place à la Sécurité en Mer. Le radioamateurisme se consacrait déjà à la sécurité terrestre dans une branche unique associative : la Sécurité Civile. (ADRASEC)

Surfer sur les ondes ne s'improvise pas... formation, examen, obtention de la Licence et délivrance de l'indicatif générique avec éventuellement attribution d'un indicatif de détresse facilitant bien entendu les sauvetages, le Maritime Mobile Service Identity (MMSI).

La particularité du maritime est dans l'impérieuse nécessité d'avoir un matériel en parfait état de fonctionnement, conformes aux normes déterminées par l'Autorité de contrôle, de plus "la licence doit être conservée à bord et présentée à toute demande des autorités de contrôle en France et à l'étranger. Se servir d'une VHF sans licence est une infraction pénale."\* Rappelons que l'Autorité peut retirer la licence en cas de non conformité.

Il est alors impératif à nos yeux de totalement dissocier l'assurance de la station radioélectrique de l'assurance corps du navire et répondre alors très parfaitement aux spécificités des télécommunications à bord, grâce à une police sur mesure, avec une franchise faible et non pas celle du navire lui même, car systématiquement le montant des réparations sera bien entendu inférieur au montant de la franchise générale contractuelle. et ce pour une prime modique sur base de la déclaration faite aux autorités concernant l'équipement de la station, justifiant la délivrance de la licence.

L'Assurance ne pouvait pas rester insensible à ce phénomène et notre montage contractuel sur base d'indicatif et capitaux est tout à fait adapté à la situation dans le cadre du risque maritime.

\* <http://www.anfr.fr>

Pour en savoir plus  
sur les solutions et services  
d'ASSURISK

<http://www.assurisk.fr>  
<http://assurances.radioamateurs.eu>



La présente plaquette conçue et réalisée par ASSURISK Development ne saurait en aucun cas engager la responsabilité contractuelle ou délictuelle de la Société, sa seule vocation est d'informer et ne prétend à aucune exhaustivité dans ses développements, notamment au travers des exemples et des méthodes de transfert.